



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-49/10_Fra

4 octobre 2010 #49 La CPI semaine après semaine



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngujolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngujolo Chui sont actuellement détenus par la Cour, tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngujolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

Avis aux médias : La Chambre d'appel rendra ses arrêts dans l'affaire Lubanga le vendredi 8 octobre

Le vendredi 8 octobre 2010, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) rendra ses arrêts sur les appels du Procureur contre les décisions de la Chambre de première instance I ordonnant la suspension des procédures dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* et la libération de l'accusé.

Les arrêts seront rendus lors d'une audience publique s'ouvrant à 14h30 (heure locale de La Haye) et retransmise en direct via le site Internet de la CPI :

Courtroom I (English): <http://livestream.xs4all.nl/icc1.asx>

Courtroom I (French): <http://livestream.xs4all.nl/icc2.asx>



Thomas Lubanga Dyilo © ICC-CPI/Ed Oudenaarden

Le 8 juillet 2010, la Chambre de première instance avait ordonné la suspension des procédures dans l'affaire contre Thomas Lubanga Dyilo, considérant que l'équité des procédures à l'encontre de l'accusé n'était plus garantie, du fait du non respect par l'Accusation des ordonnances émises par la Chambre. La Chambre avait auparavant ordonné au Bureau du Procureur de divulguer confidentiellement à la Défense les noms de l'intermédiaire 143 ainsi que d'autres informations sur son identité. Suite à la décision de suspendre la procédure, la Chambre de première instance I avait ordonné, le 15 juillet, la mise en liberté de Thomas Lubanga Dyilo. Les juges considéraient qu'un accusé ne peut être maintenu en détention préventive sur la base d'une spéculation sur une éventuelle reprise des procédures. Le Procureur avait alors interjeté appel contre ces deux décisions. La Chambre d'appel a accordé, le 23 juillet, l'effet suspensif à l'appel du Procureur contre la décision de libérer l'accusé.

Décisions adoptées entre le 21 septembre et le 1 octobre 2010

Affaire Lubanga

Order on the filing of observations as to the confidential status of victims' observations dated 23 August 2010 (ICC-01/04-01/06-2559-Conf)

Rendue par la Chambre d'appel le 29 septembre 2010

Order on the filing of a public redacted version of a document

Rendue par la Chambre d'appel le 30 septembre 2010

Scheduling Order for the Judgments on the Appeals of the Prosecutor against Trial Chamber I's Decisions to Stay Proceedings and to Order the Release of Mr Lubanga Dyilo

Rendue par la Chambre d'appel le 1er octobre 2010

Décisions adoptées entre le 21 septembre et le 1 octobre 2010**Affaire Katanga and Ngudjolo Chui****Decision on the Prosecution Motion for leave to disclose and add the investigator's report concerning Witness P-268 to the List of Incriminating Evidence**

Rendue par la Chambre de première instance II, le 27 septembre 2010



Katanga et Ngudjolo Chui © ICC-CPI/Michael Kooren

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (Ahmad Harun) et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (Ali Kushayb)* ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain (Banda) et Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo)*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges doit commencer le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 21 septembre et le 1 octobre 2010**Affaire Banda and Jerbo****Decision scheduling a hearing on issues relating to interpretation**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 29 septembre 2010

Decision on the "Prosecution's Urgent Request Pursuant to Regulation 37(2) for an Extension of Page Limit for the Document Containing the Charges"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 1 octobre 2010



Banda et Jerbo © ICC-CPI/ Toussaint Kluiters

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Événements**Un séminaire régional sur la CPI du 4 au 8 octobre à Yaoundé (Cameroun)**

Lundi 4 octobre, s'est ouvert à Yaoundé, au Cameroun, un séminaire régional de formation rassemblant d'éminents juristes de huit pays francophones d'Afrique centrale. Le séminaire " *Regards croisés sur les enjeux et perspectives de la justice pénale internationale : la Cour pénale internationale et les juridictions nationales* ", organisé par la Cour pénale internationale (CPI), avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie, du Ministère Français des Affaires étrangères et du Ministère de la Justice du Cameroun se déroule du 4 au 8 octobre 2010.

Cet événement a pour but de mieux faire connaître le mandat et la compétence de la CPI, ses travaux et son fonctionnement. Les représentants des ministères des Affaires étrangères et de la justice, des Barreaux nationaux et des organisations de la société civile de huit pays - Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda et Tchad - y participeront. Ils rencontreront de hauts représentants de la Cour et autres experts internationaux autour de thèmes touchant à la place de la CPI au sein du système de justice pénale internationale, son mandat et sa structure, les principes qui gouvernent sa compétence et les droits des parties et participants à la procédure devant elle.

Le séminaire permettra également de jeter les bases d'un dialogue permanent et de mettre en place un réseau d'échanges et d'informations entre la Cour et les participants à cette conférence, pour permettre une coopération durable et soutenue.

La CPI est la seule cour internationale permanente dont la finalité première est d'aider à mettre un terme à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves touchant l'ensemble de la communauté internationale, à savoir le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, contribuant ainsi à leur prévention.

Le Président de la CPI rencontre le Secrétaire général d'Amnesty International

Le Président de la Cour pénale internationale (CPI), le juge Sang-Hyun Song, a rencontré le Secrétaire général d'Amnesty International, M. Salil Shetty, et le conseiller juridique principal pour la justice internationale de cette organisation. L'entrevue s'est passée à Londres, dans la soirée du 1er octobre 2010. Les participants ont échangé leur vues sur des questions de justice internationale pénale.

Le juge Song a salué le soutien de longue date qu'Amnesty International apporte à la CPI ainsi que sa participation à la Coalition pour la CPI. Il l'a également remerciée pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'aider les États parties au Statut de Rome à adopter des lois qui mettent en œuvre le Statut dans le droit national.

M. Shetty s'est réjoui des efforts accomplis par le Président de la CPI en vue de promouvoir la ratification du Statut de Rome, surtout dans les régions où peu d'États l'ont ratifié, et des encouragements prodigués aux États parties afin qu'ils adoptent promptement des lois d'application.

Le Président de la CPI et le Secrétaire général d'Amnesty International considèrent l'un et l'autre que les États doivent profiter de l'élan donné par la Conférence de révision pour agir résolument dans ces directions : la ratification universelle du Statut de Rome, la coopération des États avec la CPI et la traduction concrète du principe de complémentarité. Ils ont également convenu qu'il était essentiel de continuer à faire connaître la CPI et le système du Statut de Rome dans le monde entier.

Calendrier

OCTOBRE 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
Séminaire régional sur la CPI à Yaoundé (Cameroun).						
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
NOVEMBRE 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
1	2	3	4	5	6	7
Evénements futurs						
22 novembre 2010 : Date fixée pour l'ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Le Procureur c. Abdallah Banda Abkaer Nourain (Banda) et Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo)</i> .						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.